



Bureau des radiocommunications

(N° de Fax direct +41 22 730 57 85)

Lettre circulaire
CR/335

Le 25 mai 2012

Aux Administrations des Etats Membres de l'UIT

Objet: Application de l'Article 12 du Règlement des radiocommunications:

- 1) Date limite de réception des horaires saisonniers de radiodiffusion à ondes décamétriques pour la saison B12 (28 octobre 2012 – 31 mars 2013)
- 2) Réunion régionale de coordination, 2012

A l'attention du Directeur général

Madame, Monsieur,

1 Date limite de réception des horaires saisonniers de radiodiffusion à ondes décamétriques pour la saison B12

1.1 J'ai l'honneur de vous informer que, conformément aux dispositions du numéro 12.31 du Règlement des radiocommunications, le Bureau des radiocommunications a fixé au **19 août 2012** la date limite de réception des horaires saisonniers de radiodiffusion à ondes décamétriques pour la saison B12.

1.2 Afin de publier le premier Horaire provisoire (B12T1) et de l'expédier aux abonnés deux mois avant la date de son entrée en vigueur (numéro 12.34 du Règlement des radiocommunications), il est instamment demandé aux administrations et aux organisations autorisées d'envoyer leurs horaires provisoires

avant la date limite et, autant que possible, avant le 29 juillet 2012.

1.3 Les besoins doivent être présentés par des administrations ou par des organisations autorisées, par exemple des radiodiffuseurs. Dans ce dernier cas, les administrations qui n'ont pas encore communiqué au Bureau le nom des organisations autorisées devront le faire par écrit, en indiquant leur code à trois lettres pour faciliter leur identification et en précisant la portée des autorisations (voir le numéro 12.1 du Règlement des radiocommunications), faute de quoi, les besoins présentés ne seront pas acceptés par le Bureau.

1.4 Les besoins doivent être présentés **sous forme électronique uniquement** et soumis via l'interface web **WISFAT** (Web Interface for Submission of Frequency Assignments/allotments for Terrestrial Services) (interface web à utiliser pour la soumission des assignments/allotissements de fréquence pour les services de Terre) (<http://www.itu.int/ITU-R/go/wisfat/>) conformément aux Lettres circulaires [CR/297](#) et [CR/308](#).

1.5 Un document présentant le format de fichier à utiliser pour soumettre des besoins de radiodiffusion à ondes décamétriques conformément à l'Article 12 du Règlement des radiocommunications peut être téléchargé à partir de la page web suivante: <http://www.itu.int/ITU-R/terrestrial/broadcast/hf/index.html> (dans la section Radiodiffusion HF des services de Terre).

1.6 L'**Annexe 1** indique les dates prévues d'envoi, aux utilisateurs abonnés, des CD-ROM contenant les versions actualisées des horaires ainsi que les dates limites de soumission au Bureau des mises à jour en vue de leur incorporation.

1.7 Le Bureau tient à souligner que les besoins doivent être présentés avant la date limite afin de permettre l'établissement d'un horaire provisoire complet et précis et d'une analyse de compatibilité garantissant l'efficacité du processus de coordination.

2 Réunion régionale de coordination

2.1 Le Bureau a été informé qu'une Conférence de coordination des fréquences HFCC/ASBU se tiendra à Paris (France) du 27 au 31 août 2012. Les administrations sont encouragées à y participer, ce type de réunion s'étant révélée efficace pour la coordination des horaires saisonniers de radiodiffusion à ondes décamétriques entre tous les utilisateurs des ondes décamétriques. Pour de plus amples renseignements, veuillez vous adresser aux groupes régionaux de coordination:

- Union de radiodiffusion des Etats arabes (ASBU): <http://www.asbu.net>
- Union de radiodiffusion «Asie-Pacifique» – Conférence sur les ondes décamétriques (ABU-HFC): <http://www.abu.org.my>
- Conférence sur la coordination dans les ondes décamétriques (HFCC): <http://www.hfcc.org>.

Veuillez agréer, Madame, Monsieur, l'assurance de ma haute considération.

François Rancy
Directeur du Bureau des radiocommunications

Annexe: 1

Distribution:

- Administrations des Etats Membres de l'UIT
- Membres du Comité du Règlement des radiocommunications

Annexe 1

Horaires saisonniers de radiodiffusion à ondes décamétriques sur CD-ROM – Saison B12 (28 octobre 2012 – 31 mars 2013)

Dates d'édition des CD-ROM et dates limites de soumission

Horaire	Date d'édition	Date limite de soumission
B12 Horaire provisoire 1 (B12T1)	Fin août 2012	19 août 2012
B12 Horaire provisoire 2 (B12T2)	Fin septembre 2012	16 septembre 2012
B12 Horaire 1 (B12S1)	Fin octobre 2012	21 octobre 2012
B12 Horaire 2 (B12S2)	Fin décembre 2012	14 décembre 2012
B12 Horaire final (B12F)	Fin avril 2013	21 avril 2013
